

**MINISTERE DE L'INTERIEUR**

**COMPTE EPARGNE-TEMPS - COVID 19**

Formulaire d'alimentation et d'options pour la gestion des stocks au 31/12/

**À compléter et retourner impérativement au chef de service au plus tard le 31 janvier.**

Nom	:	<input type="text"/>
Prénom	:	<input type="text"/>
Matricule	:	<input type="text"/>
Service d'affectation	:	<input type="text"/>
Corps et grade	:	<input type="text"/>
Catégorie		<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Contractuel
Vous êtes détenteur d'un : et/ou d'un	CET "historique" de	<input type="text"/> jours (après déduction de <input type="text"/> jours pris comme <b>congés</b> et/ou <input type="text"/> jours donnés )
	CET "pérenne" de	<input type="text"/> jours (après déduction de <input type="text"/> jours pris comme <b>congés</b> et/ou <input type="text"/> jours donnés )

**CET « HISTORIQUE »** 

Nb de jours présents sur le CET	Nb de jours au-dessus du seuil de 15 jours	Options offertes pour les jours au-dessus du seuil de 15 jours (options cumulables)		Solde après application des options (= > 15)
		Nombre de jours à indemniser	Nombre de jours à verser à la RAFP (uniquement pour les agents titulaires)	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**CET « PÉRENNE »**

**1- Alimentation du CET**

*Rappel : Le CET ne peut être alimenté par des CA que si vous avez déjà pris au moins 20 jours de congés annuels dans l'année. Ce nombre est proratisé si vous êtes à temps partiel.*

Nombre de jours présents sur le CET :	<input type="text"/>
Nombre de jours épargnés dans l'année et destinés à alimenter le CET :	<input type="text"/>
dont congés annuels :	<input type="text"/> jours de fractionnement ou CA HP : <input type="text"/>
	RTT : <input type="text"/> repos compensateurs : <input type="text"/>
Solde après alimentation (et avant application des options pour les CET > à 15 jours)	<input type="text"/>

*Rappel : En dessous du seuil de 15 jours, les jours ne peuvent être utilisés que sous forme de congés ou donnés dans le cadre du dispositif de dons de jours.* 

**2- Options à choisir uniquement et obligatoirement pour les CET qui sont supérieurs à 15 jours**

*Rappel: En l'absence de choix de votre part, les jours au-delà du seuil de 15 jours sont automatiquement versés à la RAFP pour les titulaires ou indemnisés pour les contractuels.*

*Rappel: Lorsque le CET est supérieur à 15 jours, il peut progresser exceptionnellement pour l'année 2020 de 20 jours maximum.*

*Rappel: Les jours au-dessus de 15 jours qui étaient déjà présents sur le CET au 31/12 peuvent être conservés en totalité ou en partie dans le respect du plafond de 70 jours.*

Total de jours présents sur le CET après alimentation	Nb de jours au-dessus du seuil de 15 jours	Options offertes pour les jours au-dessus du seuil de 15 jours (options cumulables)			Solde après application des options (<= 70 jours)
		Reste à répartir : jours			
		Nombre de jours à maintenir en congés (max. maintien en congés : <input type="text"/> jours)	Nombre de jours à indemniser	Nombre de jours à verser à la RAFP (uniquement pour les agents titulaires)	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fait à  le   
Visa de l'agent

Visa du chef de service

Visa des services de contrôle  
Visa de l'administrateur temps de travail      Visa du gestionnaire DIALOGUE  
 le / /      le / /